MAIRIE DE FORGES
9 Rue de la Mairie – 17290 FORGES

PROCES - VERBAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 25 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Forges s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à Forges.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14
Date de convocation		
07/09/2023		
AFFICHAGE/PUBLICATION *article L2121-25 du CGCT*		
07/09/2023		

Présents :
Mmes Micheline BERNARD, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, FRIDJA Olivier, AUMONT Charles, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe.

Absents excusés et donnant pouvoir à :

Monsieur AUMONT Charles donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe.
Monsieur DURRANT Arnaud donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Cédric est élu secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 24 juillet 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de séance du Lundi 24 juillet 2023.

2°) RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, fait le point sur la rentrée scolaire.
125 élèves sont inscrits au 1er septembre 2023.
L'École « LES TILLEULS » est dirigée par Madame Amélie GAUTRON depuis la rentrée.
Pendant le week-end du 23 et 24 septembre, un nouveau vol a eu lieu dans les bâtiments scolaires.
Une tablette, un ordinateur portable et un téléphone ont été dérobés.
Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, est chargé de faire établir plusieurs devis de systèmes d'alarme.
Le Chef ROBIN, référent sécurité de la brigade de Surgères doit venir faire un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux.

3°) DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

- **Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie. »**
  Madame le Maire rappelle la mise en place par la collectivité du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique.
  Elle informe l'Assemblée que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes n'est pas cumulable avec le RIFSEEP et que l'indemnité susvisée doit faire l'objet d'une « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.
  Le Conseil Municipal valide donc l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 25 septembre 2023.

- **Décision du Maire**
  Conformément à la délibération du 06 mars 2023, portant sur la fongibilité des crédits, Madame le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la décision du Maire n°2023-0208 DI.

- Virements de crédits :

Décision Modificative - 02400 COMMUNE DE FORGES – Exercice 2023
DM 1 - INSUFFISANCE DE CREDIT AU CHAPITRE 21 (Articles 21828 et 215738)

FONCTIONNEMENT

Dépenses		*Recettes*	
Article (Chapitre) - Opération	*Montant*	*Article(Chapitre) - Opération*	*Montant*
		75888 (75) : Autres produits divers de gestion courante	-26 462,00
Total dépenses :	**0,00**	**Total recettes :**	**-26 462,00**

INVESTISSEMENT

Dépenses		*Recettes*	
Article (Chapitre) - Opération	*Montant*	*Article(Chapitre) - Opération*	*Montant*
21828 (21) Autres matériels de transport	+19 228,00		
215738 (21) : Autre matériel et outillage de voirie	+7 234,00		
Total dépenses :	**+26 462,00**	**Total recettes :**	**0,00**

- **Redevance pour occupation du domaine public :**

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'installation de plusieurs entreprises de vente à emporter devant la salle des fêtes :

PIZZA MOBILE le lundi et FOOD TRUCK BURGER à partir du 13 octobre2023.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de demander aux entreprises de vente à emporter une redevance pour occupation du domaine public.
- Fixe le montant de cette ladite redevance annuelle à 156,00 euros TTC, payable par trimestre à terme échu.
- Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer chaque convention qui sera établie entre la Commune de FORGES et les entreprises de vente à emporter.

- **Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle :**

Madame le Maire explique à l'Assemblée le projet de versement de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle. Le décret n'étant pas encore publié, aucune décision n'est actée.

4°) LIEU PARTAGÉ

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le compte-rendu de la réunion organisée avec le cabinet SETIM. La collectivité doit lancer un marché à procédure adaptée pour le choix d'un architecte afin de déposer un permis construire et solliciter les diverses subventions.

5°) ÉGLISE

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint fait le point sur les travaux.
Le planning est respecté sauf pour les tailleurs de pierre qui sont dans l'attente d'une partie de la livraison.
Les travaux du réseau pluvial ont été réalisés par les agents techniques.

6°) CDC AUNIS SUD

Le point est annulé.
En effet, la délibération sur la répartition du versement entre la CDC AUNIS SUD et les communes membres du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales ayant été approuvée à l'unanimité des conseillers communautaires présents, il n'est pas nécessaire de débattre du principe de répartition du versement du FPIC 2023 en conseil municipal.

7°) REUNION DES RIVERAINS « GRANDE RUE » DE PUYDROUARD

Afin d'étudier les possibilités de stationnement, l'Assemblée souhaite réunir les riverains le 07 octobre 2023 à 10 h 00 sur place.

8°) REUNION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal souhaite organiser une réunion de mi-mandat.
La date est fixée au 16 octobre 2023 à 20 h 00 à la salle des fêtes.

9°) TRAVAUX EN COURS : ALIGNEMENT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que ce point a déjà été traité et validé lors de la réunion du 23 janvier 2023.

10°) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est concernée par le recensement. Il se déroulera en Janvier et février 2024.
- Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Déléguée, fait le compte-rendu de la réunion des associations du 13 septembre 2023. Il a été évoqué « une fête au village » en profitant de la fête de l'école pour mobiliser les associations et la population.
- Le repas des « AÎNES » de la commune sera servi le 11 novembre après la traditionnelle cérémonie au monument aux morts.
  Le Conseil Municipal souhaite continuer à offrir un panier-cadeau à celles et ceux qui ne peuvent pas y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 h 00**.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **23 octobre 2023**.

Le secrétaire de séance
Cédric LUCAS

Le Maire,
Micheline BERNARD

MAIRIE DE FORGES
R.F.
17 (Charente-Maritime)